RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'agriculture et de l'alimentation

AVIS

RELATIF A L'OUVERTURE D'UNE CONSULTATION DES ACTEURS CONCERNES PAR LA DEMANDE D'EXTENSION DES CONTRIBUTIONS FINANÇANT DES ACTIONS CONDUITES PAR L'INTERPROFESSION FRANÇAISE DE L'HORTICULTURE, DE LA FLEURISTERIE ET DU PAYSAGE

L'organisation interprofessionnelle VAL'HOR a demandé une extension de l'accord interprofessionnel triennal 2021-2024 portant sur des cotisations financières destinées à financer les actions conduites par VAL'HOR et dont les objectifs sont notamment de :

- Maintenir et développer le potentiel économique de la filière et de ses entreprises dans le respect et la protection de l'environnement ;
- Favoriser l'innovation et les programmes de recherche appliquée, d'expérimentation et de développement en vue, dans l'intérêt de la filière et des consommateurs, d'améliorer la qualité des produits et des services associés, notamment en terme de protection de l'environnement et de développer de nouvelles utilisations des produits et des sous-produits ;
- Favoriser la connaissance de la production et du marché ainsi que l'adaptation de l'offre et de la demande ;
- Promouvoir et développer la mise en valeur de la production, notamment par l'information et la promotion relatives aux filières, aux métiers concernés et aux produits sur les marchés intérieurs et extérieurs, ainsi que par le partage des savoir-faire, le transfert des connaissances et l'acquisition de compétences
- Définir les règles de production, de qualité minimale ou de commercialisation pouvant être assorties de signes interprofessionnels de qualité ou d'origine ;
- Faciliter les démarches contractuelles au sein des filières, y compris par l'élaboration de contrats-types compatibles avec la réglementation européenne ainsi que les relations interprofessionnelles.

Cet objet implique, pour tous les membres des professions représentées au sein de Val'hor exerçant une activité dans le secteur des végétaux d'ornement issus de l'horticulture, des pépinières et dans le secteur du paysage, l'obligation de répondre aux demandes d'enquête relatives à leur activité professionnelle, de participer aux actions entrant dans le cadre ci-dessous et de contribuer aux coûts directement liés aux actions ainsi qu'aux moyens nécessaires à leur réalisation.

En application de l'article 165 du règlement (UE) n°1308/2013 du Parlement européen et du Conseil du 17 décembre 2013 portant organisation commune des marchés des produits agricoles, une consultation est ouverte pour une durée de 3 semaines à compter de la publication au bulletin officiel du ministère de l'agriculture et de l'alimentation du présent avis.

Cette consultation ne préjuge pas de l'extension de l'accord en question.

Les actions et les cotisations les finançant prévues dans l'accord interprofessionnel figurent dans l'annexe et sont consultables pendant 3 semaines.

Dans ce délai, les observations des acteurs concernés peuvent être adressées :

- soit par voie électronique à l'adresse suivante : *consultationCVO-FLeg-autrescultures@agriculture.gouv.fr*

- soit par écrit à l'adresse suivante : *Ministère de l'agriculture et de l'alimentation, Direction générale de la performance économique et environnementale des entreprises, Service Développement des filières et de l'emploi, Sous-Direction Filières agroalimentaires, Bureau des fruits et légumes et produits horticoles, 3 rue Barbet de Jouy, 75349 Paris cedex 07 SP.*

Organisation interprofessionnelle : VAL'HOR				
Période	2021/2022	2022/2023	2023/2024	Total 2021-2024
I – Objet et description des actions prévisionnelles financées par les cotisations interprofessionnelles (conformément à la liste d'actions déclinées à l'article 164(4) du règlement n°1308/2013) :	Financement prévisionnel par les contributions des acteurs concernés : 6 377 797 euros	Financement prévisionnel par les contributions des acteurs concernés : 6 377 797 euros	Financement prévisionnel par les contributions des acteurs concernés : 6 377 797 euros	Financement prévisionnel par les contributions des acteurs concernés : 19 013 391 euros
a)Connaissance de la production et des marchés	565 121 euros	565 121 euros	565 121 euros	1 695 362 euros
Objet et description de la ou les action(s) :	Etudes et actions qui contribuent à la connaissance des acteurs de la filière, à la connaissance de la production et à celle des marchés des produits et des services associés, des marchés des particuliers comme des marchés publics ainsi qu'à la connaissance des consommateurs et des tendances des nouveaux marchés : observatoires, panels, chiffres-clés, tendances.	Etudes et actions qui contribuent à la connaissance des acteurs de la filière, à la connaissance de la production et à celle des marchés des produits et des services associés, des marchés des particuliers comme des marchés publics ainsi qu'à la connaissance des consommateurs et des tendances des nouveaux marchés : observatoires, panels, chiffres-clés, tendances.	Etudes et actions qui contribuent à la connaissance des acteurs de la filière, à la connaissance de la production et à celle des marchés des produits et des services associés, des marchés des particuliers comme des marchés publics ainsi qu'à la connaissance des consommateurs et des tendances des nouveaux marchés : observatoires, panels, chiffres-clés, tendances.	
d) commercialisation	92 348 euros	92 348 euros	92 348 euros	277 045 euros
Objet et description de la ou les action(s) :	Actions ayant pour objet d'accompagner les entreprises dans la commercialisation des produits et services liés, notamment par un renforcement de la compétitivité économique (ex : logistique ; transition numérique)	Actions ayant pour objet d'accompagner les entreprises dans la commercialisation des produits et services liés, notamment par un renforcement de la compétitivité économique (ex : logistique ; transition numérique)	Actions ayant pour objet d'accompagner les entreprises dans la commercialisation des produits et services liés, notamment par un renforcement de la compétitivité économique (ex : logistique ; transition numérique)	
e)Protection de l'environnement	319 144 euros	319 144 euros	319 144 euros	947 433 euros
Objet et description de la ou les action(s) :	Actions d'études, d'innovation ou de reconnaissance de mesures ayant pour but de protéger l'environnement : mise en place de signes écoresponsables,	Actions d'études, d'innovation ou de reconnaissance de mesures ayant pour but de protéger l'environnement : mise en place de signes écoresponsables ; développement de	Actions d'études, d'innovation ou de reconnaissance de mesures ayant pour but de protéger l'environnement : mise en place de signes écoresponsables ; développement de filière relatif à l'éco-	

MM

	développement de filière relatif à l'éco-conception ou à la valorisation des déchets	filière relatif à l'éco-conception ou à la valorisation des déchets	conception ou à la valorisation des déchets	
f)Actions de promotion et de mise en valeur de la production	4 067 819 euros	4 067 819 euros	4 067 819 euros	12 203 457 euros
Objet et description de la ou les action(s) :	Actions de promotion de la consommation des végétaux, des aménagements paysagers et des usages destinées au Grand public (consommateurs ou commanditaires : collectivités, administrations, entreprises) et aux prescripteurs d'opinion : campagnes publicitaires, campagnes de promotions et actions de communication, organisation d'évènements thématiques, salons Grand public et professionnels) Actions de valorisation des métiers, des savoir-faire, de valorisation de la transmission de connaissances et de l'acquisition de compétences (notamment par la valorisation de l'excellence des métiers) : soutien à des concours et coupes, salons professionnels, actions de communication à destination des jeunes et des apprenants) Actions de communication à destination des professionnels de la filière : outils d'information et de diffusion des actions réalisées	Actions de promotion de la consommation des végétaux, des aménagements paysagers et des usages destinées au Grand public (consommateurs ou commanditaires : collectivités, administrations, entreprises) et aux prescripteurs d'opinion : campagnes publicitaires, campagnes de promotions et actions de communication, organisation d'évènements thématiques, salons Grand public et professionnels) Actions de valorisation des métiers, des savoir-faire, de valorisation de la transmission de connaissances et de l'acquisition de compétences (notamment par la valorisation de l'excellence des métiers) : soutien à des concours et coupes, salons professionnels, actions de communication à destination des jeunes et des apprenants) Actions de communication à destination des professionnels de la filière : outils d'information et de diffusion des actions réalisées	Actions de promotion de la consommation des végétaux, des aménagements paysagers et des usages destinées au Grand public (consommateurs ou commanditaires : collectivités, administrations, entreprises) et aux prescripteurs d'opinion : campagnes publicitaires, campagnes de promotions et actions de communication, organisation d'évènements thématiques, salons Grand public et professionnels) Actions de valorisation des métiers, des savoir-faire, de valorisation de la transmission de connaissances et de l'acquisition de compétences (notamment par la valorisation de l'excellence des métiers) : soutien à des concours et coupes, salons professionnels, actions de communication à destination des jeunes et des apprenants) Actions de communication à destination des professionnels de la filière : outils d'information et de diffusion des actions réalisées	
g) Mesures de protection de l'agriculture biologique et des appellations d'origine, labels de qualité et indications géographiques protégées	221 072 euros	221 072 euros	221 072 euros	663 216 euros
Objet et description de la ou les	Actions qui ont pour vocation de	Actions qui ont pour vocation de	Actions qui ont pour vocation de	

111

action(s) :	développer des signes officiels et labels de qualité ou d'origine et leur promotion : label rouge, IGP, ...	développer des signes officiels et labels de qualité ou d'origine et leur promotion : label rouge, IGP, ...	développer des signes officiels et labels de qualité ou d'origine et leur promotion : label rouge, IGP, ...	
h)Recherche visant à valoriser les produits notamment par de nouvelles utilisations ne mettant pas en danger la santé publique	795 248 euros	795 248 euros	795 248 euros	2 385 745 euros
Objet et description de la ou les action(s) :	Actions de recherche, développement, innovation consistant à valoriser les produits particulièrement dans le développement de nouveaux usages	Actions de recherche, développement, innovation consistant à valoriser les produits particulièrement dans le développement de nouveaux usages	Actions de recherche, développement, innovation consistant à valoriser les produits particulièrement dans le développement de nouveaux usages	
i) Etudes visant à améliorer la qualité des produits	40 742 euros	40 742 euros	40 742 euros	122 226 euros
Objet et description de la ou les action(s) :	Etudes et recherches dont l'objet est d'optimiser les qualités intrinsèques des produits comme les méthodes de production et d'entretien	Etudes et recherches dont l'objet est d'optimiser les qualités intrinsèques des produits comme les méthodes de production et d'entretien	Etudes et recherches dont l'objet est d'optimiser les qualités intrinsèques des produits comme les méthodes de production et d'entretien	
j)Recherche, en particulier de méthodes culturales permettant la limitation de l'usage des produits phytosanitaires ou assurant la préservation des sols et la préservation ou l'amélioration de l'environnement	176 548 euros	176 548 euros	176 548 euros	529 644 euros
Objet et description de la ou les action(s) :	Actions de recherche, développement, innovation qui visent à l'amélioration des techniques culturales et d'entretien à des fins de performance environnementales	Actions de recherche, développement, innovation qui visent à l'amélioration des techniques culturales et d'entretien à des fins de performance environnementales	Actions de recherche, développement, innovation qui visent à l'amélioration des techniques culturales et d'entretien à des fins de performance environnementales	
m) Santé animale et santé du végétal	59 755 euros	59 755 euros	59 755 euros	179 264 euros
Objet et description de la ou les action(s) :	Actions de recherches, d'innovation et d'études contribuant à la préservation et la santé des végétaux	Actions de recherches, d'innovation et d'études contribuant à la préservation et la santé des végétaux d'ornement	Actions de recherches, d'innovation et d'études contribuant à la préservation et la santé des végétaux d'ornement	

MM

	d'ornement
II – Modalités de financement par les contributions des acteurs concernés	Les actions détaillées ci-dessus sont financées par la cotisation interprofessionnelle instituée par l'accord interprofessionnel du 15 avril 2021 pour 3 ans à compter du 1er juillet 2021. Chaque campagne de cotisation s'étend du 1er juillet au 30 juin de l'année suivante. Tous les membres des professions représentées au sein de VAL'HOR (production, commerce et distribution) exerçant une activité dans le secteur des végétaux d'ornement issus de l'horticulture et des pépinières et du secteur du paysage sont redevables de la cotisation selon le barème détaillé ci-dessous. Ainsi toute activité, suspension ou cessation d'activité de production, de vente ou d'intermédiaire à la vente des produits de l'horticulture et des pépinières ou de prestations de services de plantation, d'entretiens, de mise en œuvre de végétaux d'ornement ou de conception d'aménagements paysagers doit faire l'objet d'une déclaration à VAL'HOR. La cotisation est appelée une fois par an à l'établissement selon trois critères distincts et en fonction du type d'activité : - le nombre de salariés à l'établissement (entreprises du paysages, concepteurs-paysagistes, producteurs, grossistes), - la surface de l'établissement (détaillants spécialisés et non spécialisés, Libre Service Agricoles), - le chiffre d'affaires de l'établissement (commerce en ligne sans surface de vente associée, intermédiaires de commerce) Les contributions interprofessionnelles sont recouvrées, pour les ressortissants relevant du code de commerce, par appel de contribution au cours du 2ème semestre de la campagne en cours (soit du 1er janvier au 30 juin) par la société de recouvrement Intrum Corporate. Pour les employeurs de main d'oeuvre relevant des caisses de la Mutualité Sociale Agricole, les contributions sont déclarées via la DSN avec les autres charges "employeurs" au cours du 2nd semestre de la campagne en cours (soit du 1er janvier au 30 juin). Pour les employeurs de main d'oeuvre ayant opté pour le TESA, les contributions seront appelées par les caisses MSA lors 2nd semestre de la campagne en cours (soit du 1er janvier au 30 juin). Pour les ressortissants non employeurs de main d'oeuvre relevant des caisses de la Mutualité Sociale Agricole, les contributions sont appelées dans le semestre suivant la campagne Barème des cotisations ci-dessous. Le montant de la cotisation comprend 11 euros HT de frais nécessaires à l'appel et à l'encaissement de la cotisation.

Nombre de salariés à l'établissement	Paysagistes Concepteurs 2021-2024		Producteurs 2021-2024		Grossistes 2021-2024		Nombre de salariés à l'établissement	Entrepreneurs du paysage 2021-2024	
	HT	TTC**	HT	TTC**	HT	TTC**		HT	TTC**
Inférieur à 1	105 €	126,00 €	105 €	126,00 €	105 €	126,00 €	Inférieur à 1	105 €	126,00 €
de 1 à < 6	140 €	168,00 €	165 €	198,00 €	165 €	198,00 €	de 1 à < 6	140 €	168,00 €
de 6 à < 10	175 €	210,00 €	175 €	210,00 €	175 €	210,00 €	de 6 à < 10	175 €	210,00 €
de 10 à < 20	205 €	246,00 €	205 €	246,00 €	235 €	282,00 €	de 10 à < 20	205 €	246,00 €
de 20 à < 50	245 €	294,00 €	245 €	294,00 €	290 €	348,00 €	de 20 à < 50	245 €	294,00 €
de 50 à < 80	300 €	360,00 €	300 €	360,00 €	335 €	402,00 €	de 50 à < 100	300 €	360,00 €
de 80 à < 100	360 €	432,00 €	360 €	432,00 €	360 €	432,00 €	de 100 à < 250	360 €	432,00 €
100 et plus	390 €	468,00 €	390 €	468,00 €	390 €	468,00 €	250 et plus	390 €	468,00 €

TTT

Surface de l'établissement en m²	Détaillants spécialisés		Détaillants non spécialisés		LISA	
	2021-2024		2021-2024		2021-2024	
	HT	TTC**	HT	TTC**	HT	TTC**
moins de 120	105 €	126,00 €	0 €	0 €	105 €	126,00 €
de 120 à 399	160 €	192,00 €	85 €	102,00 €	127 €	152,40 €
de 400 à 999	195 €	234,00 €	110 €	132,00 €	157 €	188,40 €
de 1 000 à 2 499	225 €	270,00 €	135 €	162,00 €	197 €	236,40 €
de 2 500 à 4 999	260 €	312,00 €	185 €	222,00 €	250 €	300,00 €
de 5 000 à 7499	305 €	366,00 €	245 €	294,00 €	305 €	366,00 €
de 7 500 à 9 999	360 €	432,00 €	360 €	432,00 €	360 €	432,00 €
10 000 et plus	390 €	468,00 €	390 €	468,00 €	390 €	468,00 €

Chiffre d'affaires	Commerce en ligne sans surface de vente avec transformation		Intermédiaires de commerce spécialisés - Courtier		Intermédiaires de commerce non spécialisés	
	2021-2024		2021-2024		2021-2024	
	HT	TTC**	HT	TTC**	HT	TTC**
Inférieur à 20 000	105,00 €	126,00 €	105,00 €	126,00 €	50,00 €	60,00 €
de 20 000 à < 50 000	300,00 €	360,00 €	375,00 €	450,00 €	60,00 €	72,00 €
de 50 000 à < 100 000	360,00 €	432,00 €	450,00 €	540,00 €	72,00 €	86,40 €
de 100 000 à < 200 000	440,00 €	528,00 €	550,00 €	660,00 €	88,00 €	105,60 €
de 200 000 à < 500 000	550,00 €	660,00 €	687,50 €	825,00 €	110,00 €	132,00 €
de 500 000 à < 1 000 000	700,00 €	840,00 €	875,00 €	1 050,00 €	140,00 €	168,00 €
de 1 000 000 à < 2 000 000	930,00 €	1 116,00 €	1 162,50 €	1 395,00 €	186,00 €	223,20 €
de 2 000 000 à < 5 000 000	1 280,00 €	1 536,00 €	1 600,00 €	1 920,00 €	256,00 €	307,20 €
de 5 000 000 à < 10 000 000	1 820,00 €	2 184,00 €	2 275,00 €	2 730,00 €	364,00 €	436,80 €
de 10 000 000 à < 15 000 000	2 680,00 €	3 216,00 €	3 350,00 €	4 020,00 €	536,00 €	643,20 €
15 000 000 et plus	4 000,00 €	4 800,00 €	5 000,00 €	6 000,00 €	800,00 €	960,00 €

**Sur la base du taux de TVA de 20% en vigueur à la date de la signature de l'Accord. La cotisation est assujettie à la TVA au taux en vigueur à la date de son appel.

Fait à Paris le 07 juillet 2021	**La Présidence de VAL'HOR, Mikaël MERCIER**